

Lyon, 5 mars 2015

Objet : contrat robinetterie

Madame, Monsieur

A partir **du 1^{er} février 2015, vous bénéficierez** en qualité de locataire de la Société Régionale d'HLM de Lyon d'un service d'entretien et de dépannage de votre installation de robinetterie qui sera assuré par l'entreprise **PROXISERVE**.

Ce contrat porte sur :

- la maintenance des installations par une visite annuelle
- le remplacement des équipements suivants : Robinetterie cuisine, salle-de-bain, robinet d'arrêt des logements, mécanisme WC, vidage, groupe de sécurité, joints siphon et joints d'étanchéité des équipements sanitaire.
- Les interventions ponctuelles en cas de panne ou de fuites d'eau, un numéro de téléphone vous sera communiqué directement Par **PROXISERVE**

Ce contrat ne porte pas sur les installations de chauffage (chauffe-eau gaz ou cumulus) pour lesquels vous avez du ou devez souscrire un contrat individuel d'entretien.

Le contrat souscrit est un contrat global car il porte sur les interventions normalement à la charge du locataire (entretien courant, fuite...) et sur les travaux normalement à la charge du propriétaire (remplacement pour vétusté...). C'est pourquoi **son coût mensuel** de 2,39 euros TTC par logement est réparti à hauteur de 80 % sur le locataire (soit 1,98 € TTC) et de 20 % sur la Société Régionale d'HLM (soit 0,49 € TTC), conformément à la réglementation.

Ce montant sera imputé sur votre compte de charges **sans augmentation**, compte tenu des économies que nous avons réussies à réaliser en renégociant une partie des contrats d'entretien.

Une information détaillée vous sera prochainement transmise par **PROXISERVE**

Nous restons à votre disposition et sommes persuadés que la mise en place de ce nouveau service sera source de tranquillité et de sérénité pour tous les locataires

Didier MACIOCIA
Directeur Général